

RENCONTRE CRUCIALE POUR L'AVENIR DES RELATIONS DE TRAVAIL EN PRODUCTION MULTIMÉDIA

(Montréal, le 13 juin 2002) – Le Bureau des producteurs en contenu interactif (BPCI) tiendra le 20 juin prochain une assemblée extraordinaire pour traiter de toute la question des relations de travail dans le secteur de la production multimédia au Québec, incluant la vidéo et l'événement. Sont expressément attendus à cette rencontre les membres du BPCI ainsi que l'ensemble des producteurs oeuvrant dans ce domaine.

La pertinence de tenir une telle assemblée se justifie notamment par le jugement récent de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP) portant sur le secteur du multimédia. Cette décision, jugée ambiguë par certains observateurs, laisse planer des conséquences financières lourdes sur la pratique quotidienne des producteurs. Chaque fois que ceux-ci voudront embaucher des artistes et des créateurs, il faudra déterminer, cas par cas, quelles sont les œuvres multimédia susceptibles d'être associées aux films, aux enregistrements sonores et aux annonces publicitaires. Le résultat, pour des projets multimédia, pourra donc être l'application intégrale des conventions actuelles des autres secteurs. Des conventions qui dictent des conditions jugées totalement inadéquates pour les producteurs multimédia.

« Les producteurs multimédia doivent absolument être conscients des répercussions d'un tel jugement. C'est maintenant qu'il faut agir pour l'établissement de règles équitables pour notre secteur » d'affirmer René Lepire, président du BPCI.

Lors de l'assemblée du 20 juin, les producteurs présents auront également la chance de se prononcer sur différents scénarios quant à l'avenir du BPCI. Le tout lié à la question cruciale du financement à long terme de l'association. « La situation financière de notre organisation n'est pas ce qu'elle devait être lors de sa création. L'Alliance numériQC, par qui devait nous venir l'essentiel de nos budgets, n'est toujours pas en mesure de verser les sommes convenues. Ce qui nous oblige à considérer un ensemble de possibilités, allant jusqu'à la disparition éventuelle du BPCI. Un tel geste aurait des conséquences tragiques pour les relations de travail dans l'industrie » de préciser M. Lepire.

À propos du BPCI

Le Bureau des producteurs en contenu interactif (BPCI) a vu le jour dans le cadre de la fusion de l'Association des producteurs en multimédia du Québec (APMQ), du Forum des inforoutes et du multimédia (FIM) et du Consortium CESAM. Par ailleurs, en août 2001, a été officialisée la fusion avec l'Association des producteurs audiovisuel de commande (APAC). Depuis, la mission du BPCI est de représenter, défendre et assurer la promotion des intérêts des producteurs multimédia, de commande et d'édition, et négocier en leur nom des ententes collectives avec les différents syndicats d'artistes.

- 30 -

Renseignements :

Gilbert Ouellette
(514) 522-0548 ou (514) 813-3586 ou go@radarconseils.ca